

GUIDE DU LOGEMENT



Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner tous les genres.

La forme masculine employée dans ce guide a valeur de genre neutre et désigne tous les genres. GAELIS s'engage depuis toujours dans la lutte contre les discriminations Femmes - Hommes et propose continuellement des projets dans ce sens.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
I- Au préalable de la recherche de logement.....	5
1.Budget mensuel.....	5
2.Territoire lyonnais.....	5
3.Se questionner.....	6
II- La recherche.....	7
1.Résidence étudiante proposant des logements individuels et en colocation.....	7
2.Sites d'offres immobilières.....	8
3.Logements en colocation.....	8
4.Logements et foyers jeunes travailleurs.....	8
5.Logements intergénérationnels et/ou solidaires.....	8
6.Logements temporaires.....	9
7.Le CROUS de Lyon.....	9
8.Autres informations.....	10
III- En amont de la visite.....	11
1.Les aides.....	11
1.1. Caisse d'Allocations Familiales.....	11
1.2. Garantie VISALE.....	11
1.3. Loca Pass.....	12
2.Analyse de l'annonce et préparation de questions.....	13
3.Repérage.....	14
IV- Lors de la visite.....	15
1.Préparation à la visite.....	15
2.Contract de location ou bail.....	18
V- L'emménagement.....	19
VI- Rendre son logement.....	19
VII- S'informer et se défendre.....	20

INTRODUCTION

Avoir son logement, que ce soit le premier ou non, demande toute une organisation.



Le **but de ce guide** est de t'aider à **te questionner** et à **t'organiser** afin d'orienter tes recherches et que tu puisses trouver ce qui est le plus adapté à toi. Ton logement c'est ton lieu de vie, il est important de s'y sentir bien.

Tu trouveras également dans ce guide les informations obligatoires que doit contenir le bail, les **explications pour un déménagement** et de **quoi se défendre** en cas de besoin.

Néanmoins la recherche de logement n'est pas évidente, notamment avec un budget restreint, d'autant plus que le territoire lyonnais est très demandé.



Si tu rencontres des difficultés concernant ta recherche de logement ou un souci en lien avec ton logement tu peux contacter **mesdroits@gaelis.fr** dans le but d'être informé, accompagné, orienté, écouté.

AU PREALABLE DE LA RECHERCHE DE LOGEMENT

① Budget mensuel

Calculer ses dépenses mensuelles permet d'adapter le choix du type logement.

Les ressources mensuelles :

- ✓ Bourse : _____€
- ✓ Allocations (chômage, adulte handicapé, logement, familiale) : _____€
- ✓ Salaire : _____€
- ✓ Aides des parents ou d'un tiers : _____€
- ✓ Pension alimentaire : _____€
- ✓ Autres : _____€

Les dépenses mensuelles :

- ✓ Budget des courses (alimentaire, hygiène, entretien...) : _____€
- ✓ Abonnement des transports en commun : _____€
- ✓ Consommation d'essence : _____€
- ✓ Assurance voiture : _____€
- ✓ Assurance maladie : _____€
- ✓ Mutuelle : _____€
- ✓ Abonnement téléphone : _____€
- ✓ Crédits : _____€
- ✓ Dépenses spécifiques : _____€
- ✓ Autres : _____€



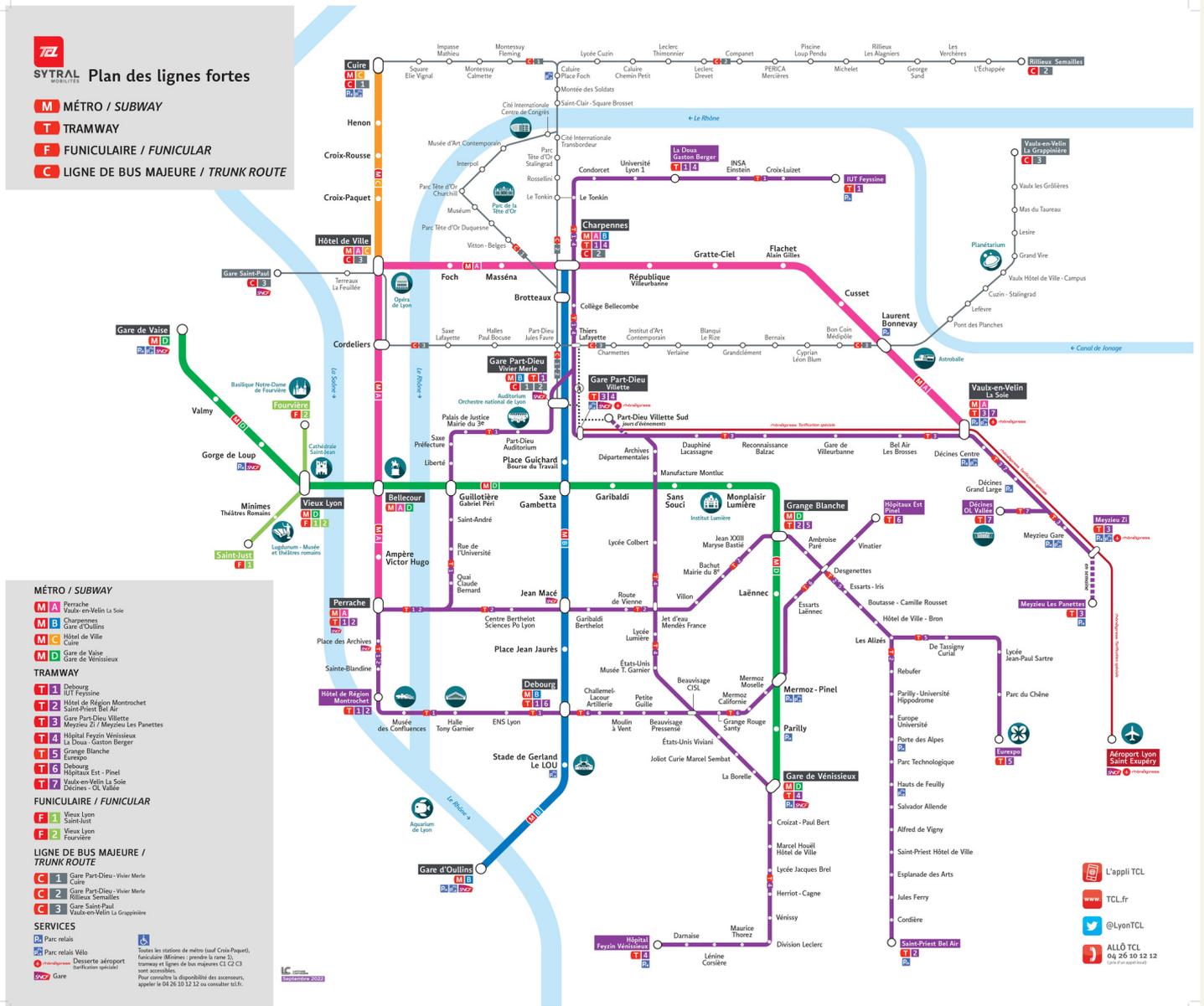
② Le territoire lyonnais

Sur le territoire lyonnais les **transports en commun** sont plutôt bien développés ce qui permet un rayonnement large. Le fait de se repérer sert à trouver un lieu bien desservi par les transports.



Voici le plan interactif des TCL : [Plan interactif - Carte de Lyon et ses environs | TCL](#).

➔ Il faut vérifier les distances entre son lieu d'habitation et son lieu d'étude car un trajet long peut vite devenir fatigant.



Plan TCL (transports en commun lyonnais).

③ Se questionner

- Quel est le montant maximum pour mon loyer ?
- Quels types de logement existe-t-il ? Quel est celui qui me convient le mieux en fonction de mes envies, de moi et de ce que je peux me permettre ?
- De quoi ai-je besoin ?
- Quels sont mes critères ?

① Résidence étudiante proposant des logements individuels et en colocation

- **HSE Rhône** : Résidences - HSE Rhône (hse-rhone.fr)
- **Cardinal Campus** : Résidence étudiante Lyon - Logement en résidence universitaire à Lyon | Cardinal Campus | Cardinal Campus
- **Les Belles Années** : Logements meublés en résidence étudiante à Lyon (lesbellesannees.com)
- **Studéa** : Location de logement étudiant : Lyon | Nexity Studéa (nexity-studea.com)
- **Fac-Habitat** : Logement étudiant à Lyon, résidence étudiante (fac-habitat.com)
- **Initiall** : Nos Résidences - Initiall Locations et Colocations
- **Maison Des Etudiants** : Nos maisons - Maison des étudiants (maisondesetudiantslyon.fr)
- **Nemea Appart'Etud** : Résidence universitaire Rhône - Nemea Appart'Etud (nemea-residence-etudiante.com)
- **Studélites** : Logement étudiant Lyon - Logement courte durée Lyon | Studélites (studelites.com)
- **LOGIFAC** : Trouver mon logement étudiant avec LOGIFAC
- **Résidence Étudiante** : Résidence étudiante Lyon (69000) (+1000) logements en résidence disponibles (residenceetudiante.fr)
- **Alliance 57 Galline** : Studios | Alliance 57 Galline
- **Location-étudiante.fr** : Location-etudiant.fr: 1er site immobilier étudiant
- **Adele** : Résidence étudiante Lyon 9 - 852 logements étudiants à Lyon 9 - Adele

② Sites d'offres immobilières

- PAP : IMMOBILIER - Annonces immobilières | De Particulier à Particulier - PAP
- LOKAVIZ : Rechercher un logement étudiant - Studio - Appartement - Lokaviz
- Le bon coin : <https://www.leboncoin.fr/>

③ Logements en colocation

- Kaps : Kaps - Colocations Solidaires | afevgrandlyon
- Initiall : Colocation citoyenne Lyon Oullins Saulaie : Résidence La Cité - Initiall Locations et Colocations
- Loc & CoLOC : Loc & CoLOC, logements étudiants d'Est Métropole Habitat | Colocations solidaires (locetcoloc.fr)
- Appartager : Colocation, Colocataire & Chambre à Louer - Appartager
- La Carte des Colocs : La Carte des Colocs

④ Logements et foyers jeunes travailleurs

- Association POPPINS : Nos Résidences - Association Popinns
- Habitat & Humanisme : Les Foyers Jeunes Travailleurs - Habitat et Humanisme : association de lutte contre le mal logement (habitat-humanisme.org)
- Associations Relais : Logements et foyers pour jeunes travailleurs à Lyon • Association Relais Jeunes (relais-jeunes.com)

⑤ Logement intergénérationnels et/ou solidaires

- A2Ages : Logement économique en colocation intergénérationnelle chez l'habitant à lyon (a2ages.fr)
- Tim&Colette : Tim&Colette - être hébergé chez un senior (timetcolette.fr)
- Cohabilis : Location intergénérationnelle chez l'habitant pour jeune chez un senior (cohabilis.org)

- **Habitat & Humanisme** : Espace Emmanuel Mounier – Habitat et Humanisme : association de lutte contre le mal logement (habitat-humanisme.org)
- **AFEV** : Colocation Solidaire | Kolocation à Projet Solidaire (KAPS) | Afev

⑥ Logements temporaires

- **Association PARME** : Résidence Massimi - Association PARME
- **Form'Toit** : Accueil - Form'Toit (formtoit.org), réservé aux services civiques, étudiant.e.s en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation, en stage, en formation continue et en formation professionnelle et aux personnes en reconversion.
- **UNHAJ** : Nos établissements à LYON » Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (habitatjeunes.org)
- **AILOJ** : Ailoj - Site officiel d'AILOJ. Principalement pour les jeunes en service civique.

⑦ Le CROUS de Lyon

Pour les recherches de logement CROUS :

Etape 1 : Il faut aller sur le lien : **Accueil — Trouver un logement dans une résidence universitaire** (lescrous.fr).

Etape 2 : Il faut ensuite cliquer sur : **“Rechercher un logement”**

Etape 3 : Ensuite il faut se connecter à son compte **“messervices.etudiants.gouv.fr”** pour voir les offres disponibles.



Même s'il n'a plus de disponibilité en terme de logement, le CROUS se doit d'aider dans les recherches !

Prendre contact :

- Voici le lien pour les contacter : **Contacteur le Crous de Lyon - Contact Crous Lyon** (crous-lyon.fr).
- Il faut ensuite cliquer sur **“prendre rendez-vous avec le service logement : Prendre un rendez-vous - Crous rendez-vous** (etudiant.gouv.fr)

⑧ Autres informations

→ Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) est là pour accompagner les jeunes dans leurs démarches en lien avec le logement dont la recherche de logement. De plus, le CLLAJ organise tous les débuts septembre un Salon du logement à l'Hôtel de Ville de Lyon. Il y a plusieurs agences de logement présentes.

✉ Leur adresse mail est cclaj.lyon@cclajlyon.fr

→ Tu peux également **te rapprocher d'une agence** : pense bien à te renseigner sur les frais de dossier et les frais d'honoraires pour ne pas avoir de mauvaises surprises !



Lorsque tu effectues tes recherches **prends garde aux sites**. Certains peuvent proposer des **arnaques** et être peu fiables !

EN AMONT DE LA VISITE



① Les aides

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

L'**organisme de la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) aide financièrement pour le paiement du loyer. Il existe plusieurs aides :

- Allocation Personnalisée au Logement (APL)
- Allocation de Logement Familiale (ALF)
- Allocation de Logement Social (ALS) : cette allocation est versée si tu n'es pas éligible aux APL et aux ALF.

Sur le site de la CAF, il est possible de **faire une simulation** en fonction de ta situation et du logement pour savoir à combien s'élève l'aide financière qui pourra t'être versée. Avoir une idée de ce que tu peux toucher est utile car tu sais la somme de ton loyer pris en charge et ce qu'il te restera à payer.

🌐 Voici le lien pour faire la simulation : [CAF - Aides et services - Mes services en ligne - Faire une simulation - Le logement.](#)

➔ Pour que les prestations te **soient versées en juillet et en août**, il faut prévenir la CAF via ton compte CAF et dire que tu gardes ton logement durant cette période.

La Garantie VISALE :

Lorsqu'une demande de logement est réalisée, et avant de pouvoir intégrer un logement, il est demandé de **présenter un garant**. Ainsi, afin que les étudiants puissent bénéficier d'un logement, la **garantie Visale** se porte garante et s'engage à régler les impayés (loyer ou charges) qui pourraient intervenir au cours des trois premières années du bail.

🌐 Cette demande se fait sur le site : [Visale \(fo.visale.fr\)](#).

Au moins une de ces conditions sont nécessaires pour être éligible :

- ✓ J'ai entre 18 et 30 ans
- ✓ Je suis salarié de plus de 30 ans (*embauché depuis moins de 6 mois hors CDI confirmé ou gagnant jusqu'à 1500€ nets/mois ou en mobilité professionnelle ou en possession d'une promesse d'embauche de moins de 3 mois*)
- ✓ Je suis éligible au bail mobilité
- ✓ Je suis logé par un organisme d'intermédiation locative

Mon logement :

- ✓ Peut être meublé ou non
- ✓ Doit être ma résidence principale
- ✓ Doit avoir un loyer (charges comprises) de 1300€
- ✓ Doit être décent et respecter le Règlement Sanitaire Départemental
- ✓ Doit faire l'objet d'un bail

Le Loca Pass :

Le **Loca Pass** est mis en place par **Acti** Action Logement est un ensemble de Comité Interprofessionnels du Logement (CIL) dont l'objectif est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Le principe du Loca Pass est de verser le dépôt de garantie demandé lors de l'entrée dans le logement. Ce versement est sous la forme d'un prêt à taux zéro.

Celleux qui peuvent en bénéficier sont :

- ✓ Les salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole
- ✓ Les personnes de moins de 30 ans en formation professionnelle (apprentissage ou professionnalisation)
- ✓ Les personnes de moins de 30 ans en recherche d'emploi
- ✓ Les étudiants salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 3 mois minimum en cours au moment de la demande d'aide ;
- ✓ Les étudiants salariés d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois minimum au cours des six mois précédant la demande d'aide
- ✓ Les étudiants avec une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande
- ✓ Les étudiants avec un statut d'étudiant boursier d'État français

Le logements pouvant en bénéficier :

- ✓ Le logement doit être la résidence principale
- ✓ Le logement doit être sur le territoire français dont les Départements d'Outre-Mer
- ✓ Le logement doit faire l'objet de la signature du bail, d'une convention d'occupation en foyer ou en résidence sociale
- ✓ Le logement doit faire l'objet d'un avenant de bail pour les colocations

→ Comment ça se passe pour le remboursement ?

Le remboursement se fait par un montant minimum de 20€ par mois. Le délai est de 25 mois maximum. Il n'y a pas d'intérêts à payer.

🌐 Voici le lien pour accéder au site d'Action Logement : [Action Logement - Faciliter le logement pour favoriser l'emploi](#)

② Analyse de l'annonce et préparation de questions



Pour t'aider dans cette démarche :

PRESENTATION	D'où provient l'offre ?  <i>Attention aux frais d'agence et aux frais d'honoraires !</i>	
	Coordonnées de la personne présente à la visite	
	Adresse du logement	
	Date de disponibilité	

DESCRIPTION	Type de logement <i>(chambre, studio, chambre chez l'habitant ...)</i>	
	Nombre de pièces	
	Meublé	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Surface	_____ m ²
	Etage	
	Ascenseur	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Parking/garage	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Jardin/terrasse/espace vert	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

③ Repérage

Se rendre sur le lieu en avance ou juste après la visite permet de découvrir l'environnement.

→ Le but est de voir s'il y a des **commerces** à proximité, l'**accessibilité en transport en commun**, place pour **se garer**. Il faut aussi prendre en compte les **bruits parasites** et les **bémols** du quartier (*exemples : lieu festif en bas ou juste en face, trains, école ...*).

IMPLANTATION DU QUARTIER	L'accès aux transports	
	Les commerces alentours	
	Les avantages	
	Les bruits parasites et inconvénients	



LORS DE LA VISITE

① Préparation de la visite

Le fait de se préparer à la visite et de se faire une liste de questions est recommandé, cela aide à bien analyser et à se projeter dans le logement et ainsi d'y connaître les avantages, les inconvénients et les manquements.

FRAIS	Prix du loyer	
	Prix des charges (en précisant ce qui est inclus dedans)	
	Dépôt de garantie	
	Taxe d'habitation	
	Frais d'agence	
	Assurance logement	
	Les aides sont-elles compatibles ? Oui/Non, lesquelles sont possibles ?	

LOGEMENT

Etat du bâtiment	
Etat général du logement	
Etat de la cuisine et des équipements	
Etat de la salle de bains et des toilettes	
Etats des surfaces (sol, mur, plafond)	
Etat du mobilier	
Accès wifi	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Machine à laver	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Plaque de cuisson	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Frigo	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Congélateur	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Micro onde	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Four	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Table	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

LOGEMENT	Chaise	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	Bureau	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	Lit	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	Canapé	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
	Vaisselle (préciser ce qu'il y a)		
	Rangement (vaisselle, linge, ...)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON <u>Préciser :</u>
	Équipement de ménage (balai, balayette, serpillère...)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON <u>Préciser :</u>



② Le contrat de location ou bail

Avant de signer le bail, il est important de le lire et d'y prêter une certaine attention.

Le **bail** contient :

- ✓ Les coordonnées du **propriétaire**
- ✓ Le nom du **colocataire**
- ✓ Le **début** de la mise à disposition du logement
- ✓ La **durée** de la location
- ✓ La **description du logement** (*dont les annexes, parties communes, équipements*)
- ✓ La **destination du local loué** (*habitation ou professionnel*)
- ✓ Le **montant du loyer** avec les modalités de paiement et révision éventuelle
- ✓ Le **montant du dépôt de garantie** et du dernier loyer payé par le précédent locataire
- ✓ La nature et le montant des travaux effectués depuis la dernière location



En plus du bail, des **documents** sont joints :

- ✓ L'**état des lieux** et du mobilier
- ✓ Le **règlement des parties communes** et privées
- ✓ L'**attestation d'assurance** du locataire
- ✓ L'**engagement de caution** : *le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers*
- ✓ Le dossier de **diagnostic technique (DDT)** avec le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz



L'EMMENAGEMENT

Pour l'emménagement il faut penser à :

- ✓ Souscrire à une assurance habitation **obligatoire**
- ✓ Fournir le justificatif de l'assurance habitation
- ✓ Faire l'état des lieux
- ✓ Etablir les contrats des compteurs d'énergie
- ✓ Ouvrir ses droits à la CAF
- ✓ Inscrire son nom sur la boîte aux lettres et l'interphone
- ✓ Prévenir les administrations de votre adresse (CAF, banque, assurance maladie, employeur...)
- ✓ Demander le changement d'adresse sur le titre d'identité et la carte grise
- ✓ S'inscrire sur les listes électorales de la commune



RENDRE SON LOGEMENT



De même que pour l'emménagement, il y a plusieurs choses auxquelles il faut penser :

- ✓ Envoyer un **préavis de départ** (par courrier en recommandé avec accusé de réception)
- ✓ Résilier l'assurance habitation
- ✓ Faire l'état des lieux de sortie
- ✓ Résilier les contrats des compteurs d'énergie
- ✓ Prévenir la CAF
- ✓ Retirer votre nom sur la boîte aux lettres et l'interphone
- ✓ Prévenir les administrations de votre adresse (CAF, banque, assurance maladie, employeur, ...)
- ✓ Demander le changement d'adresse sur le titre d'identité et la carte grise
- ✓ Changer de listes électorales



Pour les étudiant.e.s en alternance, il est possible de bénéficier d'une aide au déménagement d'un montant de 1 000€, via "Mon Job, Mon Logement".

S'INFORMER ET SE DEFENDRE

Il est possible d'avoir des conflits, des soucis, des désaccords avec le propriétaire du logement. Dans ce cas, des organismes peuvent vous aider et vous conseiller.

Les organismes à contacter :

- **Info-jeunes (IJ)** et le **Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)** : ils favorisent l'accès au logement, conseillent, informent sur toutes questions liées au logement.
- **Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL)** : ils sont axés sur les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.
- **Commission départementale de conciliation (CDC)** : ils interviennent pour les litiges concernant le loyer, le dépôt de garantie, l'état des lieux...
- **Conciliateur de justice** : ils s'occupent de régler à l'amiable des différends.

